

ERNEST BABELON

LES MONNAIES

DE

SEPTIME SÉVÈRE DE CARACALLA

ET DE GÉTA

RELATIVES A L'AFRIQUE



MILANO

TIP. EDITRICE L. F. COGLIATI

Corso Porta Romana, 17

—
1903.

Estr. dalla *Rivista Italiana di Numismatica e scienze affini*
Anno XVI, Fasc. II; Milano, 1903

LES MONNAIES

de Septime Sévère, de Caracalla et de Géta
relatives à l'Afrique (1)

Les historiens se sont complu à faire ressortir les faveurs exceptionnelles dont le premier des empereurs africains combla la province dont il était originaire. Né à Leptis Magna, le 11 avril 146, issu d'une famille d'ordre équestre depuis longtemps déjà fixée en Afrique, Septime Sévère fut élevé dans son pays d'origine jusqu'à l'âge de 18 ans. « Il fréquenta d'abord les écoles d'Afrique, probablement celles de Carthage ou de Madaure, très célèbres à cette époque et supérieures mêmes à celles de Rome » (2). Il s'instruisit à fond dans les lettres puniques, et même il paraît que plus tard il conserva toujours dans sa prononciation du latin l'accent punique (3).

On connaît son admiration pour Annibal auquel il fit élever une statue de marbre; son fils Caracalla fit aussi exécuter plusieurs statues du héros carthaginois (4).

(1) Memoria presentata e letta dall'Autore al Congresso di Roma.
N. d. R.

(2) AD. DE CEULENEER, *Essai sur la vie et le règne de Septime Sévère*, pag. 13.

(3) SPARTIEN, *Sev.*, 19; AUREL. VICTOR, *Caes.*, 20; *Epit.*, 20; cf. CEULENEER, *op. cit.*, pag. 14; V. DURUY, *Hist. des Romains*, t. VI, pag. 41.

(4) HÉRODIEN, IV, 8.

Cette prédilection pour l'Afrique et en particulier pour Carthage, qui est signalée par les annalistes romains, et que révèle aussi l'épigraphie africaine si abondante pour cette époque, a son reflet direct dans les types monétaires des règnes de Septime Sévère, de Caracalla et de Géta.

Peu après son entrée à Rome, le 7 Juin 193, Septime Sévère se hâta d'envoyer des légions en Afrique pour protéger cette province contre son compétiteur Pescennius Niger qui, maître encore d'une partie de l'Orient, eut pû tenter par l'Égypte un coup de main de ce côté, et ainsi, peut être affamer Rome et l'Italie (1). L'année suivante, en 194, Sévère réorganisa l'administration de l'Afrique; il détacha de la Proconsulaire la Numidie dont il fit une province spéciale avec Cirta pour capitale, gouvernée par un *prases provinciæ Numidiæ* (2). Des monnaies datées des 3^e et 4^e salutations impériales de Septime Sévère (194-195), font allusion à ces événements et à cette réforme administrative (3). Ce sont les suivantes:

- I. ⌊ — L · SEPT · SEV · PERT · AVG · IMP · III. Tête laurée de Septime Sévère, à droite.
- ⌋ — AFRICA. L'Afrique debout à droite, coiffée de la dépouille d'éléphant, vêtue d'une ample *stola* et d'un *peplum*; de la main gauche levée et tendue en avant elle forme avec les plis de son manteau un *sinus* rempli de grains de blé et d'épis; elle ramène la main droite sur sa hanche; à ses pieds, un lion. Dans le champ S · C.

Grand bronze. Frappé en 194 (Cohen, n. 26). Pl. III, n. I.

(1) SPARTIEN, *Sev.*, 8.

(2) A. DE CEULENEER, *op. cit.*, pag. 246-247.

(3) Sur les dates des imperatorats de Septime Sévère, voir: WIRTH, *Questiones Severianae*, pag. 24; R. CAGNAT, *Cours d'épigraphie latine* (3^e édit.), pag. 195.

2. Variété, avec le buste cuirassé.
Cohen, n. 27.
3. ⅃ — L · SEPT · SEV · PERT · AVG · IMP · IIII. Même tête.
R — Pareil au précédent.
Grand bronze. Frappé en 194 ou 195 (Cohen, n. 28).
4. Variété, avec le buste cuirassé.
Cohen, n. 29.
5. Même description, mais avec la tête radiée.
Moyen bronze. Frappé en 194 ou 195 (Cohen, n. 30).

Dans les années qui suivirent, Sévère obligé de passer en Gaule pour réduire Albin, puis de diriger une grande expédition contre les Parthes et de parcourir l'Asie et l'Égypte, n'eut guère le temps de s'occuper de l'Afrique. Mais, rentré enfin à Rome, en mai 202, il commença à jouir, pour plusieurs années, d'un repos qu'il avait bien gagné et qui se prolongea jusqu'à son expédition de Bretagne en 208. Durant ces cinq années, il put, de nouveau, donner libre cours à sa sollicitude pour l'Afrique, ainsi que les monnaies vont nous l'attester, en dépit du silence des sources littéraires ou épigraphiques. Je dois rappeler que Caracalla était investi de la dignité d'Auguste, et Géta, de celle de César, l'un depuis Mai, l'autre depuis Juin 198 (1).

M. de Ceuleneer soupçonne, avec M. Héron de Villefosse, que dans le cours de cette période de paix, c'est à dire peu après 202, Septime Sévère dut entreprendre un voyage en Afrique: « Les auteurs anciens, dit-il, ne nous disent pas que depuis la fin de la guerre d'Orient jusqu'à l'expédition de Bretagne, Sévère ait quitté l'Italie, mais la présence

(1) R. CAGNAT, *op. cit.*, pag. 197 et 198.

à Lambèse, en 203, d'une *familia rationis castrensis* (1), nous permet de supposer qu'en cette année Sévère se rendit en Afrique. Nous savons, en effet, que le prince ne quittait jamais Rome sans être accompagné d'un certain nombre d'employés de sa maison civile et militaire » (2).

Les monnaies que nous allons décrire donnent une grande force à cette hypothèse, qu'on pourrait d'ailleurs aussi fortifier en rappelant un passage de Spartien et d'Aurelius Victor qui racontent qu'après son expédition des Parthes, Sévère rendit la sécurité à la Tripolitaine, par l'entière défaite de quelques peuplades belliqueuses qui s'étaient avancées jusque sous les murs de Leptis (3). En ce qui concerne le témoignage des monnaies, nous pouvons dire que si elles n'affirment pas, elles non plus, d'une manière catégorique la présence de Sévère en Afrique, du moins elles nous attestent qu'à cette époque il s'occupa tout particulièrement de cette province et elles nous précisent la nature des bienfaits dont il la gratifia, et qui l'y rendirent populaire au point que les Africains, dit Spartien, vénéraient Septime Sévère comme un dieu (*ab Afris ut deus habetur*) (4). Ces bienfaits, disons-le tout de suite, sont, en premier lieu, la remise de la taxe à laquelle les Carthaginois étaient soumis depuis le règne d'Hadrien pour payer les frais de construction de l'aqueduc du mont Zaghouan à Carthage; c'est, en second lieu, la restauration ou l'embellissement du temple d'Esculape, l'ancien sanctuaire punique d'Eschmoun, sur la colline

(1) L. RENIER, *Inscr. d'Algérie*, n. 69; C. I. L., t. VIII, n. 2702; HÉRON DE VILLEFOSSE, art. *Castrenses*, dans Daremberg et Saglio, *Dict. des antiq. gr. et rom.*, t. I, pag. 960.

(2) A. DE CEULENEER, *op. cit.*, pag. 133.

(3) SPARTIEN, *Sev.*, 18; AUREL. VICTOR, *Caes.*, 20.

(4) SPARTIEN, *Sev.*, 13.

de Byrsa. Il faut ajouter à cela, bien que les monnaies n'y fassent pas une allusion directe, la concession du droit italique à plusieurs villes africaines.

Les monnaies qui furent frappées pour consacrer le souvenir du premier de ces actes de la munificence impériale sont, les unes, à l'effigie de Septime Sévère, les autres à l'effigie de Caracalla ou à celle de Géta; leur rapprochement permet d'en fixer rigoureusement la date en 203 et 204. Elles portent la mention de la 11^e et de la 12^e puissance tribunice de Sévère, et de la 6^e puissance tribunice de Caracalla.

SEPTIME SÉVÈRE (en 203).

6. \mathcal{D} — SEVERVS PIVS AVG · P · M · TR · P · XI. Buste de Septime Sévère à droite, lauré et cuirassé.

\mathcal{R} — INDVLGENTIA AVGG · IN CARTH. La déesse Cælestis assise de face sur un lion qui bondit à droite; elle est tourelée, regarde de face, s'appuie de la main droite sur le tympanum et tient de la main gauche le sceptre. À gauche, un rocher d'où s'échappent des eaux à grands flots. Dans le champ S · C.

Moyen bronze (Cohen, n. 218).

Pl. III, n. 2.

7. — Même description, mais Cælestis tient un foudre de la main droite.

Grand bronze (Cohen, n. 223).

CARACALLA (en 203).

8. \mathcal{D} — ANTONINVS PIVS AVG · PONT · TR · P · VI. Buste de Caracalla jeune, à droite, lauré, drapé et cuirassé.

\mathcal{R} — INDVLGENTIA AVGG · IN CARTH. La déesse Cælestis assise de face sur un lion qui bondit à droite; elle est tourelée et regarde de face; de la main droite elle s'appuie sur le tympanum et elle tient

le sceptre de la main gauche. A gauche, le rocher d'où s'échappent des flots. Dans le champ **S · C**.
Moyen bronze. Frappé en 203 (Cohen, n. 99). Pl. III, n. 3.

9. — Variété, avec le buste de Caracalla radié, drapé et cuirassé.

Cohen, n. 100.

10. \mathcal{D} — Même droit.

\mathcal{R} — Mêmes légende et type, mais Cælestis tient (d'après la description de Cohen), un rameau d'olivier et s'appuie sur le tympanum.

Grand bronze, de la Bibliothèque de Saint-Marc à Venise (Cohen, n. 98).

SEPTIME SÉVÈRE (en 204).

11. \mathcal{D} — **SEVERVS PIVS AVG · P · M · TR · P · XII**. Buste de Septime Sévère à droite, lauré, drapé et cuirassé.

\mathcal{R} — **INDVLGENTIA AVGG · IN CARTH**. La déesse Cælestis assise de face sur un lion qui bondit à droite; elle est tourelée et regarde de face; elle tient le foudre et le sceptre; derrière elle, le rocher d'où s'échappent des flots.

Aureus (Cohen, n. 224).

Pl. III, n. 4.

12. \mathcal{D} — Même droit.

\mathcal{R} — Même légende et type, mais Cælestis regarde à droite. Dans le champ, **S · C**.

Grand bronze avec bords relevés (Cohen, n. 225). Pl. III, n. 5.

13. — Variété; Cælestis regarde à gauche.

Moyen bronze (Cohen, n. 226).

Pl. III, n. 6.

14. \mathcal{D} — **SEVERVS PIVS AVG ·** Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

\mathcal{R} — Même légende et type; mais la déesse regarde à droite; elle tient le foudre et le sceptre.

Aureus (Cohen, n. 227).

15. — Même description.
Denier d'argent (Cohen, n. 222). Pl. III, n. 7.
16. \mathcal{D} — Même légende. Buste de Septime Sévère, à droite.
 \mathcal{R} — Même légende et type; mais la déesse regarde de face; elle tient le tympanum et le sceptre.
Aureus (Cohen, n. 217). Pl. III, n. 8.

CARACALLA (en 204).

17. \mathcal{D} — **ANTONINVS PIVS AVG**. Buste jeune de Caracalla à droite, lauré et drapé.
 \mathcal{R} — **INDVLGENTIA AVGG · IN CART** · (*sic*). Caelestis sur un lion, comme ci-dessus; la déesse regarde à droite, et elle tient le foudre et le sceptre.
Aureus (Cohen, n. 96).
18. — Variété, avec **CARTH**.
Denier d'argent (Cohen, n. 97). Pl. III, n. 9.

La grande déesse de Carthage, la Tanit ou Astarté punique, devenue Caelestis, et assimilée, à la fois, à Junon et à Cybèle, représente sur les monnaies que nous venons de décrire, la ville objet de la faveur impériale (*indulgentia Augustorum*); derrière elle, on n'a jamais hésité, avec raison, à reconnaître le rocher du *mons Zeugitanus* (djebel Zaghouan) dont les sources abondantes furent captées et amenées à Carthage par un aqueduc dont les proportions gigantesques étonnent encore le voyageur moderne. Cet aqueduc qui avait un parcours de 92 kilomètres, dont 17 composés d'arcs et de piliers qui dépassent parfois vingt mètres de hauteur, déversait dans les immenses citernes de Carthage, trente deux millions de litres d'eau par jour ⁽¹⁾.

(1) ECKHEL, *Doctr. num. vet.*, t. VII, pag. 184; PH. CAILLAT, *Notice sur l'aqueduc de Carthage*, dans la *Rev. archéol.*, 1873, II, pag. 298; ADR. BLANCHET, *Etudes de numism.*, II (1901), pag. 172.

On a supposé, sans la moindre preuve, que cet aqueduc existait déjà à l'époque punique et qu'il fut restauré par Hadrien vers l'an 136. Mais rien dans cette construction, non plus que dans celle des citernes de La Malga et de Bordj Djedid auxquelles la canalisation aboutit, ne paraît remonter à l'époque punique. Il est à croire que si cet aqueduc qui domine si superbement la plaine des environs de Carthage eut existé à l'époque du siège de l'an 146 par Scipion, par exemple, les historiens du siège en parleraient; il eut joué un rôle non seulement à l'occasion de ce siège mais aussi dans les guerres antérieures, car il serait inadmissible que les Romains n'eussent pas au moins coupé cet aqueduc pour imposer les tortures de la soif aux Carthaginois bloqués ou assiégés. La construction est entièrement romaine. Faut-il en faire honneur à Hadrien? C'est probable, pour les raisons suivantes.

Hadrien vint plusieurs fois en Afrique; il combla, nous dit Spartien, les Africains de ses bienfaits (1); il fit exécuter dans la Proconsulaire, en Numidie et en Maurétanie des routes et d'autres travaux d'utilité publique attestés par des inscriptions; il fit frapper de nombreuses monnaies qui célèbrent son action bienfaisante en Afrique et portent les légendes: **AFRICA; ADVENTI AVG · AFRICAE; RESTITVTOR AFRICAE;** d'autres médailles se rapportent à la Libye et à la Maurétanie (2). On sait qu'Hadrien, dans ses voyages, était accompagné d'architectes, d'ingénieurs, et d'ouvriers habiles. Au commencement de son règne, avant son premier voyage en Afrique, Carthage avait eu à subir les effets d'une effroyable sécheresse qui

(1) SPARTIEN, *Hadr.*, 13.

(2) H. GREPPO, *Mémoire sur les voyages de l'empereur Hadrien*, pag. 199 et suiv.

avait duré cinq ans, — ce qui prouve que l'aqueduc n'existait point encore. Et à peine Hadrien eut-il mis le pied sur le sol africain qu'une pluie abondante vint faire cesser cette calamité publique: *atque ideo ab Africanis dilectus est*, ajoute Spartien (1). Il est donc très probable que Hadrien dut prendre les mesures nécessaires pour éviter le retour du fléau dont les Carthaginois avaient si longtemps souffert (2). D'autre part, l'aqueduc était achevé sous Antonin le Pieux, puisque sous ce règne on construisit les Thermes desservis par un canal dérivé des grandes citernes, et dont on a retrouvé l'inscription dédicatoire (3). Antonin le Pieux, lui aussi, fit frapper, en l'an 139, des monnaies avec la représentation de l'Afrique (4).

Nous pouvons donc admettre en toute sûreté que ce furent les ingénieurs romains du temps d'Hadrien et d'Antonin qui conçurent et exécutèrent cette œuvre grandiose, l'une des merveilles de l'Afrique, qui devait faire la prospérité de la Carthage romaine.

Mais est-on autorisé, en s'appuyant sur les médailles que nous avons décrites plus haut, à affirmer, comme on le fait généralement, que Septime Sévère fit réparer l'aqueduc à ses frais? Telle serait, suivant certains auteurs, le sens symbolique du type monétaire que nous avons sous les yeux (5). C'est avec

(1) SPARTIEN, *Hadr.*, 22.

(2) PH. CAILLAT, dans la *Rev. Archéol.*, nouv. série, t. XXVI, 1873, pag. 293.

(3) VERNAZ, dans la *Revue Archéol.*, 3^e sér., t. X, 1887, pag. 164; R. CAGNAT, *Même recueil*, pag. 171; CH. TISSOT, *Géogr. comp. de l'anc. prov. d'Afrique*, t. I, pag. 799.

(4) H. COHEN, *Méd. impér.*, t. II, pag. 272, n. 21 et suiv.

(5) ECKHEL, *Doctr. numor. vel.*, t. VII, pag. 184; E. DE SAINTE-MARIE, *Mission à Carthage*, pag. 194; cf. PH. CAILLAT, *Notice sur l'ancien aqueduc de Carthage et sa restauration*, loc. cit.; J. VERNAZ, dans la *Revue archéol.*, 3^e série, t. X, 1887, pag. 12 à 23; E. BABELON, *Carthage*, p. 148.

raison que, naguère, M. Adrien Blanchet s'est élevé contre cette opinion; il observe justement que le mot *indulgentia* doit avoir, comme toujours, le sens de remise d'impôt; seulement, tandis qu'il reconnaît bien que le type des monnaies vise l'adduction des eaux du Zaghouan, il croit que la légende a, au contraire, « rapport à une remise d'impôt dont Carthage bénéficiait par le fait même que le *jus italicum* lui avait été conféré. » Ainsi, chose étrange en vérité, la légende de ces monnaies ne serait pas en connexion étroite avec leur type. C'est sur ce dernier point que je me sépare de M. Blanchet, ainsi qu'on va en juger.

Au point de vue juridique et administratif, — M. Edouard Cuq l'a démontré récemment, — le mot *indulgentia* a le sens d'immunité, de dispense d'observation de la loi, accordée par une faveur spéciale de l'empereur; c'est la remise de peine, l'amnésie quand il s'agit de coupables; c'est la remise d'impôt, le dégrèvement de taxes lorsque le mot s'applique à des contribuables pris en masse ou en particulier. « L'*indulgentia*, dit M. Cuq, commentant cette dernière acception, s'appliquait le plus souvent à l'arriéré de l'impôt (*reliqua*) » (1).

Le revers *Indulgentia Augusti* paraît souvent sur les monnaies romaines à partir d'Hadrien, et toujours il a le sens de remise d'impôt accordée par la bienveillance de l'empereur. A l'époque même de nos monnaies, Septime Sévère et Caracalla en firent frapper d'autres qui portent la légende: **INDVLGENTIA AVGG · IN ITALIAM** (2); et cette inscription monétaire fait certainement allusion à la remise d'une taxe ou d'un arriéré d'impôt pour les habitants de l'Italie.

(1) EDOUARD CUQ, art. *Indulgentia*, dans le *Dictionn. des Antiq.* de Daremberg et Saglio.

(2) COHEN, t. IV, pag. 27, n. 228 et pag. 153, n. 102.

Par extension, le terme *indulgentia* signifie aussi un privilège spécial accordé par l'empereur, et c'est dans ce dernier sens qu'il faut entendre la légende d'une monnaie de Patræ d'Achaïe frappée sous Auguste: *INDVLGENTIAE AVG · MONETA IMPETRATA* (1). Cette légende signifie manifestement que la colonie de Patræ dut à la bienveillance de l'empereur le privilège d'ouvrir un atelier monétaire.

Exemption ou privilège par faveur impériale, c'est l'un de ces deux sens que nous devons donner à la légende: *Indulgentia Augustorum in Carthaginem*. Jamais l'*indulgentia* impériale n'a pu prendre la forme d'une gratification pécuniaire ou d'une entreprise de travaux publics. Nous considérerons donc, avec M. Blanchet, qu'il s'agit, dans l'espèce, d'une remise de taxe, de l'abolition d'un impôt, concédée aux habitants de Carthage par la bienveillance de Septime Sévère.

Mais, de quelle taxe peut-il bien être question? Le type monétaire nous apprend, à n'en pas douter, qu'il s'agit d'une taxe relative à l'adduction à Carthage des eaux du Zaghouan. Et en effet, cette construction de l'aqueduc et des citernes ne dut pas se faire sans entraîner des dépenses énormes qui retombèrent sur les contribuables Carthaginois, sous la forme d'un impôt additionnel comme nous dirions aujourd'hui. Depuis Hadrien et Antonin le Pieux, ils étaient lourdement grevés, obérés. Nous devons admettre que c'est cette taxe ou l'arriéré de cette taxe dont Septime Sévère fit la remise aux Carthaginois: rien de plus naturel, et par là, disparaît l'hypothèse toute gratuite d'une restauration de l'aqueduc par Septime Sévère. Et, il convient de le faire remarquer, cet aqueduc bâti sous Hadrien et Antonin le Pieux, ne pouvait être déjà, sous Septime Sévère, dans un tel

(1) MIONNET, *Descript. des médailles antiques*, t. II, pag. 192, n. 326.

état de délabrement que sa réparation eut occasionné des travaux assez importants pour mériter les honneurs d'une commémoration monétaire. Il en est tout autrement d'une remise d'impôt qui devait contribuer à rendre l'empereur si populaire; ai-je besoin de rappeler les nombreux revers de monnaies romaines, sous Nerva, Trajan, Antonin le Pieux et d'autres règnes, qui consacrent le souvenir de dégrèvements de taxes ou d'abolition d'impôts et de redevances?

J'ai signalé dans la description de nos pièces les variétés que présente l'attitude de la déesse. Son attribut ordinaire est le tympanum ou tambourin qui caractérise la Cybèle gréco-romaine, et celle-ci est, comme on le sait, fréquemment représentée assise sur un lion. Mais, à la place du tympanum, Cælestis tient parfois un foudre, attribut nouveau qui mérite de retenir un instant notre attention.

Dans son *Apologeticum* qu'il écrivait en 197, c'est-à-dire cinq ans seulement avant l'émission de nos monnaies (1), Tertullien appelle notre déesse: *pluviarum pollicitatrix* (2), et cette qualification, comme l'a bien vu Eckhel, se trouve en relation directe avec le foudre que Cælestis tient parfois à la main. La foudre provoque et accompagne les orages dont les eaux bienfaisantes alimentaient les sources du *mons Zeugitanus*; c'est un foudre aussi que tient à la main Zeus Ἰέτιος (*Jupiter Pluvius*) sur des monnaies d'Ephèse à l'effigie d'Antonin le Pieux, qui le représentent assis en face des rochers du mont Peion (3); ce rapprochement paraîtra, sans doute, caractéristique.

(1) PAUL MONCEAUX, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. I, pag. 208.

(2) TERTULLIEN, *Apolog.* 23; cf. ECKHEL, *op. cit.*, t. VII, pag. 184.

(3) BARCLAY V. HEAD, *Catal. of the greek Coins of Ionia*, pag. 79, n. 237 et pl. XIII, 9; cf. ECKHEL, *Doctr. num. vet.*, t. II, pag. 514.

Le troisième groupe des monnaies de Septime Sévère et de ses fils, relatives à l'Afrique, nous reporte à trois ans plus tard, en 207, l'année qui précéda le départ de Septime Sévère pour son expédition de Bretagne où il devait, en 211, trouver la mort. Ces monnaies qui, suivant nous, ont au revers, l'image du temple d'Esculape à Carthage, sont les suivantes :

SEPTIME SÉVÈRE.

19. D' — SEVERVS PIVS AVG. Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

R' — P · M · TR · P · XV · COS · III · P · P · Temple à deux colonnes sous lequel on voit Esculape, imberbe, nu debout, de face, entre deux serpents dressés; lui même s'appuie sur un bâton autour duquel est enroulé un serpent, et il ramène la main gauche sur sa hanche; le fronton du temple est orné d'une couronne.

Aureus (Cohen, n. 484).

Pl. III, n. 10 (1).

20. D' — L · SEPTIMVS SEVERVS PIVS AVG. Tête ou buste lauré de Septime Sévère, à droite.

R' — P · M · TR · P · XV · COS · III · P · P · S · C. Le même temple.

Moyen bronze (Cohen, n. 485).

Pl. III, n. 11.

(1) Cet *aureus* est connu seulement en trois exemplaires. L'un qui est décrit par Cohen, est depuis longtemps dans la collection de M. le comte Albéric du Chastel, près de Spa; le second vient d'entrer au Cabinet des Médailles de Paris, grâce au désintéressement de M. le comte du Chastel, qui l'avait acquis d'une grande trouvaille faite à Karnak, il y a deux ans; le troisième est au Cabinet de Bruxelles. H. Cohen enregistre à tort les lettres S. C à la suite de la légende du revers. Voyez la description de la trouvaille de Karnak, par M. K. Rebling, dans la recueil intitulé: *Festschrift zu Otto Hirschfelds sechzigstem Geburtstag* (Berlin, 1903, in-8), pag. 286 à 298).

CARACALLA.

21. \mathcal{D} — ANTONINVS PIVS AVG · Tête laurée et imberbe de Caracalla, à droite.
 \mathcal{R} — PONTIFEX TR · P · X · COS · II. Le même temple.
Aureus (Cohen, n. 409).

GÉTA.

- 22: \mathcal{D} — P · SEPTIMIVS GETA CAESAR · Buste cuirassé et tête nue de Géta, à gauche.
 \mathcal{R} — PONTIFEX COS · S · C · Le même temple.
 Moyen bronze (Cohen, n. 102). Pl. III, n. 12.
23. Variété avec le buste de Géta, à droite.
 Cohen, n. 103.

On ne peut guère douter qu'il s'agisse, sur ces monnaies, du temple d'Esculape à Carthage, et l'on aura remarqué tout de suite les différences qui caractérisent ce dieu, l'ancien Echmoun carthaginois, des autres Esculapes de l'empire romain.

Depuis l'époque des Antonins, Esculape était devenu le dieu à la mode et on lui éleva partout des sanctuaires et des statues qu'on trouve reproduits sur les monnaies de Rome ou des provinces. Esculape est toujours représenté suivant le type d'Epidaure, de Pergame ou de l'île du Tibre, c'est à dire tel que nous le montre, entre mille, la fameuse statue du musée de Naples, barbu, le haut du torse nu, le reste du corps enveloppé d'une ample chlamyde dont les plis sont rejetés sur l'épaule (1). Souvent il est accompagné d'Hygie et de Télésphore.

Sur nos monnaies n. 19 à 23, nous voyons, au contraire, un dieu imberbe, entièrement nu, dans une

(1) MAURICE BESNIER, *L'île tibérine dans l'antiquité*, pag. 193.

pose tout à fait différente de celle de l'Esculape ordinaire avec lequel il n'a de commun que le bâton au serpent sur lequel il s'appuie. Les deux autres serpents qui se dressent sur leurs replis de chaque côté de lui, ne se rencontrent jamais ailleurs. Nous avons donc là une image positive de l'Eschmoun-Esculape Carthaginois, celui que Tertullien stigmatise en même temps que Cælestis: *Ista ipsa Virgo Cælestis phwiarum pollicitatrix, iste ipse Æsculapius medicinarum demonstrator alia die moriturus* (1).

Les monuments de l'antiquité figurée qui nous sont parvenus, donnent-ils des représentations d'un Esculape imberbe que nous puissions rapprocher de notre type monétaire? M. E. Michon a publié en 1896, sous le titre *Esculape jeune*, une statuette mutilée, du Musée du Louvre qui représente un buste d'éphèbe ayant pour attribut un bâton autour duquel est enroulé un serpent (2). C'est bien un Esculape jeune, si ce bâton n'est pas une restauration moderne; mais le monument est trop mutilé pour faire l'objet d'une comparaison utile. M. Michon examine avec grand soin toutes les autres représentations antiques dans lesquelles on a tenté de reconnaître des Esculapes imberbes, et de cette critique minutieuse, il résulte qu'aucune de ces attributions n'est certaine. Des textes, pourtant, affirment que Calamis avait sculpté pour le temple de Sicyone un Esculape imberbe; il y en avait un autre à Phlius; Scopas enfin, avait sculpté pour Gortys d'Arcadie, un Esculape imberbe (3). Peut-être, dirons-nous, dans ces images divines, les artistes grecs eurent-ils l'idée de s'inspirer des représentations

(1) TERTULLIEN, *Apolog.* 23.

(2) *Monuments et mémoires de la Fondation Fiot*, t. III, 1895, pag. 59 à 70.

(3) E. MICHON, *loc. cit.*, pag. 66.

d'Eschmoun, le dieu phénicien et punique qui, par son rôle de dieu guérisseur et de dieu au serpent, se rapprochait le plus de l'Asclépios grec.

Le fameux temple d'Eschmoun avait été détruit lors du siège de Byrsa, en 146 avant J. C. ; la femme d'Asdrubal y avait mis le feu elle même pour s'en-sevelir sous ses ruines. Aussi, n'est-ce pas le temple d'Eschmoun-Esculape qui paraît sur les monnaies de la colonie de Carthage frappées sous Auguste. C'est un temple de Vénus. La légende qui l'entoure, **VENERIS**, ne laisse subsister aucun doute sur l'identification de ce monument qui se présente sous l'aspect d'un portique à quatre colonnes, le toit surmonté d'acro-ères tout le long de ses deux rampants (1).

Le temple d'Eschmoun-Esculape fut néanmoins reconstruit lui-même de bonne heure, et Strabon, vers l'an 100, nous le signale comme couronnant l'acropole de Carthage (2).

Les traces, plutôt que les débris, d'une longue colonnade, des fragments de bas reliefs sur lesquels on voit le serpent d'Esculape, ainsi qu'un morceau de cratère en marbre blanc, avec une inscription votive où on lit [*Aesc*]VLAPIO, permettent de croire que la chapelle de Saint-Louis et une partie du couvent des Pères blancs recouvrent aujourd'hui les ruines du célèbre sanctuaire (3).

Il occupait, comme tous les temples orientaux et comme tous les *Asclepieia* grecs, un espace con-

(1) L. MULLER, *Numism. de l'ancienne Afrique*, t. II, pag. 149 et 151.

(2) STRABON, XVII, 3, 15.

(3) BEULÉ, *Fouilles à Carthage*, pag. 9, 49 et 75 ; CH. TISSOT, *Geogr. comp. de l'anc. Afrique*, t. I, pag. 593, 649 et 800 ; E. DE SAINTE MARIE, *Mission à Carthage*, pag. 165 ; LE P. DELATRE, dans le *Cosmos* du 11 Janvier 1890, pag. 161 ; *Bulletin épigraphique*, t. V, 1885, pag. 87 et 305 ; *Mélanges de l'École de Rome*, 1890, pag. 317 ; *Un pèlerinage aux ruines de Carthage et au musée Lavignerie*, pag. 29 (Lyon, 1902, in-8).

sidérable avec un bois sacré, de vastes portiques et des dépendances donnant asile aux malades et aux pèlerins et formant la demeure des prêtres (1). Les monnaies que nous commentons nous présentent seulement le sanctuaire proprement dit, la *cella* ornée de la statue du dieu; la caractéristique de ce portique à deux colonnes, c'est que le fronton en est surmonté d'un ornement qui ressemble à l'extrémité d'un caducée, c'est à dire une tige entre deux serpents enlacés; sur le bord du toit, au dessus de chaque colonne, on voit le buste d'un dragon ailé formant acrotère.

Un quatrième groupe de monnaies de Septime Sévère relatives à l'Afrique est représenté par deux deniers d'argent qui se rattachent par leur type aux pièces de notre premier groupe (n.^{os} 1 à 5) frappé en 194-195. Mais ces deniers ne sauraient remonter à cette date puisque Sévère y prend le titre de **PIVS** qui ne paraît pas sur les monnaies avant 201, mais se perpétue ensuite jusqu'à la fin du règne (2). Ces deniers au type de l'Afrique doivent sûrement se placer entre 203 et 207 :

24. \mathcal{D} — **SEVERVS PIVS AVG.** Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

\mathcal{R} — **AFRICA.** L'Afrique debout à droite, coiffée de la dépouille d'éléphant, vêtue d'une ample *stola* et d'un *peplum*; elle tient dans son manteau des épis et des grains de blé; à ses pieds, un lion (Comparez ci-dessus, le type du n. 1).

Denier d'argent (Cohen, n. 25).

Pl. III, n. 13.

(1) P. GIRARD, *L'Asclepieion d'Athènes*, pag. 5. Les fouilles récentes d'Epidaure ont fait connaître les particularités architecturales du plus important des *Asclepieia* de la Grèce. V. notamment : DEFRASSE et LECHAT, *Epidaure, restauration et description*. Paris, 1895.

(2) ECKHEL, *Doctr. num. vet.*, t. VII, pag. 179. Sur les inscriptions, on trouve le titre de *Pius* donné à Septime Sévère dès l'an 195 (CAGNAT, *op. cit.*, pag. 195).

25. \mathcal{D} — Même droit.

\mathcal{B} — AFRICA. L'Afrique assise à gauche, coiffée de la dépouille d'éléphant, tenant sur sa main droite un scorpion, et de la main gauche une corne d'abondance ; devant elle, une corbeille pleine d'épis.

Denier d'argent (Cohen, n. 31) (1).

Pl. III, n. 14.

Comme ces deux revers se rapportent à l'Afrique en général et reproduisent les types ordinaires de la figure allégorique de cette province, on peut admettre qu'ils font allusion à des bienfaits impériaux d'une portée plus générale que ceux qui concernent spécialement Carthage. On pourrait donc y voir, cette fois, et plus légitimement que sur les pièces à la légende *Indulgentia*, une allusion au droit italique qui fut concédé par Septime Sévère, à la fois à Carthage, à Utique et à Leptis Magna : *In Africa, Carthago, Utica, Leptis magna a divis Severo et Antonino juris Italici factae sunt* (2).

Sur les monnaies romaines, la figure allégorique de l'Afrique paraît dès le temps de la République, tantôt en buste (3), tantôt en pied, debout ou assise ; ses attributs varient, mais toujours elle a la tête couverte d'une peau d'éléphant dont la trompe se dresse en avant (4). C'est elle aussi, comme M. Héron de Villefosse l'a reconnu, qui forme l'*emblema* d'une magnifique phiale d'argent du Trésor de Boscoreale, au musée du Louvre (5).

ERNEST BABELON.

(1) Comparez les monnaies d'Hadrien au même type. COHEN, *Med. imp.*, t. II, pag. 116, n. 136 et suiv.

(2) ULPEN, *Digeste*, l. 15 (pag. 857 de l'édition P. Krueger).

(3) E. BABELON, *Monnaies de la Républ. romaine*, t. I, pag. 279, n. 50 ; pag. 340, n. 1 ; pag. 435, n. 4, etc.

(4) V. WAILLE, dans la *Rev. archéol.*, t. I, de 1891, pag. 380.

(5) HÉRON DE VILLOFOSSE, *Le Trésor de Boscoreale*, t. V des *Monuments et Mémoires* (Fondation Piot) publiés par l'Acad. des Inscript. et Belles Lettres, 1897, pl. I, et pag. 177.



E. BABELON — Les Monnaies de Septime Sévère, de Caracalla et de Geta relatives à l'Afrique.

